



**L'EVALUATION INTERNE
AU CSAPA DU CENTRE
HOSPITALIER CHARLES
PERRENS**

LA DEMARCHE

- Présentation de la démarche en octobre 2013
- Démarche **participative** qui nécessite **l'implication** de l'ensemble des professionnels
- Différenciation nécessaire entre évaluation interne et externe
- Rappel réglementaire

CALENDRIER

- Référentiel travaillé à partir du référentiel CSAPA CAARUD de la Fédération Addictions, paru en novembre 2013
- Auto évaluation à mener en **2014**. (avril 2014)
- **Rapport d'auto évaluation** à remettre au second semestre 2014
- **Évaluation externe** en 2016

METHODOLOGIE DE TRAVAIL

- **Un groupe de travail pluri professionnel** composé d'au moins une personne de chaque catégorie professionnelle.
- Des sous-groupes de travail sur chaque thème défini par l'ANESM et repris dans le référentiel
- **Un appel à candidature** a été effectué
- Beaucoup de professionnels se sont impliqués dans les sous-groupes
- 1 à 2 réunions par sous-groupe nécessaire pour élaboration du référentiel

DES ELEMENTS INDISPENSABLES

- La **mise en lien** de la démarche d'évaluation interne avec la démarche qualité de l'établissement
- La cohérence entre évaluation interne et externe

CE QUI EXISTE DEJA

- Projet d'établissement, projet de pôle
- Règlement intérieur établissement
- Gestion des ressources (humaines, financières, logistiques...) au niveau établissement et pôle
- Logiciel dossier patient
- Démarche qualité établissement (circuit du médicament, gestion des événements indésirables, procédures établissement...)

LES SPECIFICITES DU CSAPA DU CH CHARLES PERRENS

- Un établissement médico-social rattaché à un établissement public de santé
- Un CSAPA rattaché à un pôle comprenant plusieurs unités fonctionnelles, sanitaires, hospitalo-universitaire et médico-sociale

GOUVERNANCE

- **Une double gouvernance**
- Direction de l'établissement de santé représentée par la directrice référente du médico-social
- Instances de l'établissement de santé
- Au sein du pôle : Chef de pôle/ Cadre supérieur de santé (Direction générale/Direction des soins)

PROJET D'ETABLISSEMENT

- Un projet d'établissement (le CSAPA) issu d'un projet de pôle lui-même inséré dans le projet d'établissement de l'hôpital, qui comprend le projet médical et le projet de soins

LIVRET D'ACCUEIL ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

- Le livret d'accueil du CSAPA s'insère dans celui plus général du CHCP.
- Le règlement de fonctionnement du CSAPA doit aussi être inséré dans le règlement intérieur du CHCP

VALIDATION REFERENTIEL ET RAPPORT D'AUTOEVALUATION

- Une validation en groupe de pilotage, interne au CSAPA
- Une présentation au niveau des instances du CHCP (Directoire, CME, CTE, CHSCT)
- Une validation par le Directeur de l'établissement de santé

DES SPECIFICITES

- Le CSAPA bénéficie des travaux menés par le service qualité à l'échelle de l'établissement : Circuit du médicament, gestion des événements indésirables, travaux des EPP, risques professionnels. Il n'est pas soumis à la procédure de certification HAS mais sera soumis à l'évaluation externe.
- Le CSAPA bénéficie de l'aide de la CRUQPC pour la gestion des réclamations

DES SPECIFICITES

- Un parcours de soins facilité **au sein de l'établissement** pour le patient présentant des comorbidités psychiatriques (liens entre les différents pôles, prises en charge sur différentes structures de l'établissement)
- Mais aussi un parcours de soins **au sein du pôle d'addictologie**, entre sanitaire et médico-social (prise en charge CSAPA, ELSA, HDJ, UCHA...)

DES SPECIFICITES

- Une double **législation** (loi du 4 mars 2002 pour l'établissement de santé et loi du 2 janvier 2002 pour le CSAPA)
- Une double **culture** au sein du pôle (sanitaire et médico-sociale) et une double mission (CSAPA et UF sanitaires)
- Une double **hiérarchie** au sein du pôle (Chef de pôle/ cadre supérieur), Direction/ Direction des Soins à l'échelle de l'établissement

DES SPECIFICITES

- Une **confusion** générée par la démarche de certification de l'établissement d'une forme différente de la démarche d'évaluation du CSAPA
- Un travail d'élaboration des documents et de la démarche qui nécessite la sollicitation des **acteurs clés** de l'établissement

II EST IMPORTANT

- De bien clarifier le **cadre** réglementaire
- De bien clarifier le **périmètre** de l'évaluation (CSAPA)
- De répertorier les **documents** (procédures, protocoles) du CHCP
- De faire le lien avec les **actions** mises en œuvre au CHCP (qualité, RH, formation...)
- Cela afin d'établir une **cohérence** entre l'établissement médico-social et l'établissement de santé auquel il est rattaché

UN TRAVAIL D'EQUIPE, QUEL QUE SOIT LE SECTEUR

- L'auto évaluation est faite avec la **participation** de l'ensemble des professionnels
- C'est une **réflexion d'équipe pluriprofessionnelle** autour de nos pratiques, de nos cœurs de métiers et surtout de la satisfaction de l'utilisateur
- Elle se situe dans une démarche **d'amélioration continue** de la prise en charge des usagers

PATIENTS, USAGERS

- Si la procédure d'évaluation varie suivant le secteur (sanitaire ou médico-social)
- Si les autorités de recommandations et d'évaluations diffèrent, (ANESM ou HAS)
- Si les cultures diffèrent (sanitaire et médico-sociale)
- Si les réglementations diffèrent (loi du 4 mars 2002, loi du 2 janvier 2002)
- Si les appellations varient (patient, usagers)

PATIENTS, USAGERS

- Un seul constat :
- Pour l'ensemble des professionnels participant à la démarche d'évaluation, l'amélioration de la qualité n'a qu'un sens, quel que soit le type d'établissement et ses spécificités :
- Celui de la **satisfaction de l'utilisateur** dans le cadre de soins adaptés.

MERCI DE VOTRE ATTENTION!